

Retrouvez dans les lignes qui suivent la page d'accueil - le billet - publiée au mois de juillet 2015.

La surtaxe des eaux minérales : Un art consommé de boire la tasse.....

M le sous-préfet de Cambrai a donné suite à notre demande et a demandé à la municipalité d'annuler la surtaxe qu'elle souhaitait instaurer sur les eaux de source de Busigny - en contradiction avec le code des impôts - ou de justifier la raison de cette surtaxe.

Le conseil municipal s'est donc plié le 8 juillet à cette exigence du représentant de l'Etat et a annulé sa délibération du 13 avril pour revenir à des dispositions légales.

Il faut maintenant corriger le Budget prévisionnel de l'année en cours pour compenser l'absence de la taxe. Nous l'avons déjà dit et ce sera fait au mois de septembre, M le maire l'a annoncé publiquement au cours de séance..... Apparemment rien ne presse, notre Municipalité sait administrer sans prévoir : Au pif..

Pas de doute, la municipalité et le conseil municipal auront bien mérité un peu de repos dans les semaines qui viennent après un rythme soutenu de 8 réunions en un peu plus de six mois, du jamais vu !!!

A chacun d'entre vous d'imaginer l'ampleur des décisions prises, le soin apporté à la préparation des dossiers qui vous concernent et le travail fourni..... Et pourtant l'efficacité n'est pas souvent au rendez vous....

- Première faiblesse avec une tentative hasardeuse d'annuler la vente de terrain conclue en 2013 par le précédent conseil municipal pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire qui ne verra pas le jour, premier ratage en voulant contourner une règle de Droit...
- Deuxième faiblesse avec ce dossier aussi hasardeux que maladroit : L'instauration d'une surtaxe sur les eaux minérales, un dossier irréaliste sans fondement réglementaire, pour lequel la majorité du conseil municipal a bu la Tasse en votant une deuxième fois en sens inverse pour revenir dans les clous, un ratage de plus...

Soyons pourtant justes, de l'efficacité il y en a eu pour décider de l'instauration d'une part communale sur le prix de l'eau de réseau qui sera augmenté en 2015 de 0.25 €/m3 soit environ 6% de plus, efficacité aussi pour augmenter la taxe communale sur votre facture d'électricité. La majorité était au rendez vous et nous sommes les seuls à avoir dit NON pour vous à toutes ces délibérations qui pèseront sur votre portemonnaie.

Le Bilan à mi- année n'a rien de glorieux et je préférerais de loin évoquer des projets plus ambitieux pour notre commune plutôt que faire ces constats affligeants... Que vont donc financer ces augmentations de taxes ? Quels nouveaux services et quel développement ? Bien malin qui pourra vous le dire car notre municipalité a fait le deuil d'une ambition collective pour vous et pour Busigny.

Le récent conseil Municipal du 8 juillet n'a pas dérogé à ses habitudes, nous sommes revenus une fois de plus sur des correctifs budgétaires soulevés par le receveur des finances pour remettre de l'ordre dans les écritures comptables après l'intégration du Budget de l'ex SIVOM de Busigny-Marets dans celui de chaque commune. Rien de complexe dans l'exercice mais on aurait pu espérer que l'ex président du SIVOM soit plus rigoureux dans les transcriptions comptables car il était bien placé pour tout savoir, depuis presque 8 ans....

Enfin, pour redorer un peu son blason et améliorer le sort des anciens qui ne participent pas au traditionnel repas des Aînés, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de porter à 15€ au lieu de 13€ et à

30€ par couple au lieu de 21€ le chèque cadeau à valoir chez les commerçants de Busigny. Ce sont 114 personnes et 65 ménages qui auraient été concernés en 2015.

Lu pour vous : Dans la logique du programme de la Mairie des travaux auront lieu d'ici la fin de l'année. Les appels d'offre ont été publiés, réponse attendue le 31 juillet :

- Mise à niveau de la protection incendie du service des eaux Commune de BUSIGNY Programme 2015,
- Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue Malmaison, rue du Lieutenant Vilette et rue des Frères Desjardins.

Mise en chantier possible avant la fin de l'année..... A vous de juger si cela correspond au programme présenté un certain mois de mars 2014, je crois que les promesses étaient d'un autre ordre.....